

Conseil Communal **Séance du 30 janvier 2018**

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Finances

1. Approbation du compte 2016 et du budget 2018 de la Fabrique d’Eglise de Bercheux.

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
Compte 2016	Bercheux	35.769,36 €	16.049,49 €	Excédent de 19.719,87 €	0,00 €
Budget 2018	Bercheux	26.785,44 €	26.785,44 €	Excédent de 0,00 €	22.645,44 €

Le Conseil communal approuve le compte 2016 et le budget 2018 de la Fabrique d’Eglise de Bercheux.

2. Projet de SMART City Vaux-sur-Sûre : convention entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Idélux Projets publics : approbation.

Le Conseil communal approuve la convention entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l’Intercommunale Idélux Projets publics, qui interviendra en tant qu’assistante à la maîtrise d’ouvrage, relative au souhait d’enclencher la transition de la Commune vers la smart city, c’est-à-dire de devenir une commune numérique, qui offre des infrastructures et des services plus flexibles, interactifs et efficaces à destination de tous les publics qui sont à son contact (habitants, visiteurs, associations, entreprises, ...), en suivant une méthodologie pluridimensionnelle.

Nous pouvons également profiter des services de Civadis et Belfius dans ce cadre.

Notons par exemple une solution informatique pour la gestion des garderies et repas scolaires.

3. Centrale d'achat « Règlement Général de Protection des Données (RGPD) » de l'Union des Villes et Communes wallonnes.

Le Conseil communal manifeste son intérêt quant au projet-pilote de centrale d'achat « Règlement Général de Protection des Données », en abrégé RGPD, initié par l'Union des Villes et Communes de Wallonie et décide de désigner un représentant (un employé communal) pour se rendre aux réunions de travail relatives à la spécification des besoins pour ce projet-pilote.

4. Marchés de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l'exercice 2018 : approbation du cahier des charges.

Les marchés ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l'année 2018, seront passés par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1er, 1^o, a) de la loi du 17 juin 2016.

5. Marchés de services coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés lors de l'exercice 2018 : approbation du cahier des charges.

Les marchés ayant pour objet la désignation d'un coordinateur de sécurité et de santé ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l'année 2018, seront passés par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1^{er}, 1^o a) de la loi du 17 juin 2016.

Agence de développement local

6. Agence de développement local : approbation du budget 2018 et de la quote-part communale.

Le Conseil communal approuve le budget 2018 de l'Agence de Développement Local des Communes de Léglise, Martelange, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre ainsi que l'octroi d'un subside 2018 à concurrence de 30 % d'un montant de 38.399,61 euros, soit une quote-part communale de 11.519,89 euros pour la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Programme communal de développement rural

7. Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville - Convention-réalisation 2018 : approbation.

Dans le cadre de la réalisation du premier projet, soit la « Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville », inscrit en première priorité au « Plan communal de développement rural » et suite à la décision du Conseil communal du 18 décembre 2017, le Conseil communal marque son accord sur le projet de convention-réalisation 2018 réglant l'octroi pour la réalisation des travaux d'une subvention « Développement Rural » au montant global estimé de 519.142,68 euros, incluant le montant de la provision de 25.782,30 euros relatif à la convention-faisabilité (provision pour l'étude du projet).

8. Création d'une Maison de la Ruralité : approbation des conditions du marché.

Présentation du projet par Messieurs Bernard COLLET et François HUBERTY, Architectes, Auteurs de projet.

Il s'agit du dossier phare du PCDR

Le Conseil communal approuve le projet de « Création d'une maison de la Ruralité » à Vaux-sur-Sûre, au montant total estimé de 1.843.553,56 euros TVAC, pour lequel nous avons obtenu une promesse de subsides de 1.103.797,60 euros dans le cadre du PWDR, soit 662.278,56 euros pour la part supportée par la Wallonie, représentant un montant de 48 % de l'investissement éligible, et soit 441.519,04 euros pour le concours du Feader, représentant 32 % de l'investissement éligible. Ce marché est scindé en deux lots :

- un lot général avec le gros-œuvre, les toitures, les menuiseries extérieures et intérieures, les plafonnages, l'isolation, les façades isolantes, les revêtements de sols et murs, le sanitaire, l'HVAC, les peintures, les mobiliers et les abords complets au montant de 1.762.297,22 euros TVAC;
- un lot électricité au montant de 81.256,34 euros TVAC.

Le mode de passation du marché pour chacun des lots est la procédure ouverte.

Pour rappel, ce bâtiment va remplir 3 objectifs : 1. Culturel, 2. Tourisme et Terroir, 3. Economique avec un lieu central et une place aménagée et notamment dédiée aux vélos.

Patrimoine

9. Acquisition de terrains aux Consorts Maquet à Bercheux : approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition aux Consorts Maquet de Bercheux d'un terrain sportif sis « Au chemin des bœufs » cadastré Commune de Vaux-sur-Sûre, 5^{ème} Division Juseret, Section A, n° 0494DP0000 d'une contenance totale de 34 ares 28 centiares pour le prix de 10.000,00 euros, occupé actuellement en partie par le club de football de Bercheux en tant que terrain B.

De cette façon, la commune sera totalement propriétaire du terrain de foot B de Bercheux car actuellement nous n'avons que 2/3 de celui-ci.

Urbanisme

10. Création de 6 zones de construction permettant la construction de 7 ou 8 maisons unifamiliales avec élargissement du chemin n° 61 (Atlas des chemins de l'ancienne Commune de Hompré).

Suite à une demande des consorts De Coune tendant à obtenir l'autorisation d'urbaniser un terrain à Assenois en vue de la construction de 7 ou 8 maisons unifamiliales, nécessitant une cession de terrain à réaliser et entraînant l'élargissement du tracé de la voirie, le Conseil communal autorise la modification de la voirie communale n° 61 et à accepter la charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 2 ares 62 centiares à prendre dans le terrain cadastré Commune de Vaux-sur-Sûre, 4^{ème} Division Assenois, Section A, n° 624 E, 626 S, 669 E.

Mobilité

11. Plan communal de Mobilité : approbation.

Après passage à la CLDR et enquête publique.

Le Conseil communal approuve définitivement le « Plan communal de Mobilité » présenté en séance publique par le bureau Traject.

HUIS CLOS

La séance est levée.

« A l'issue de la séance du Conseil communal, une réception sera donnée pour le départ à la retraite de notre auxiliaire professionnelle au service de l'implantation scolaire de Rosières, Madame Irène THIRY ».